

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2489

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi les quatre dernières colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 7 :

3 500	3 500	4 000	4 500
-------	-------	-------	-------

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le niveau d'investissements dans les infrastructures de transport doit augmenter de façon très conséquente pour remettre à niveau l'ensemble des réseaux, et développer les réseaux ferrés et pour les mobilités douces. Il est nécessaire dans ce cadre que l'AFITF atteigne un budget de 4,5 milliards d'euros par an.